www.noorinternational.net

وَلَا تَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ قُتِلُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ أَمْوَٰتًۢا ۚ بَلْ
أَحْيَآءٌ عِندَ رَبِّهِمْ يُرْزَقُونَ ﴿١٦٩﴾

169 Ne compte pas comme morts ceux qui ont été tués pour la cause d'Allah, non ils sont vivants et subsistants[130] auprès de leur Seigneur,

فَرِحِينَ بِمَآ ءَاتَىٰهُمُ ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِۦ
وَيَسْتَبْشِرُونَ بِٱلَّذِينَ لَمْ يَلْحَقُوا۟ بِهِم مِّنْ خَلْفِهِمْ
أَلَّا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿١٧٠﴾

170 heureux des faveurs dont Allah les a comblés, et se réjouissant à l'idée que ceux qui ne les ont pas encore rejoints n'auront aucune crainte ni aucune affliction.

يَسْتَبْشِرُونَ بِنِعْمَةٍ مِّنَ ٱللَّهِ وَفَضْلٍ وَأَنَّ ٱللَّهَ
لَا يُضِيعُ أَجْرَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٧١﴾

171 Ils se réjouissent, à l'avance, de la grâce et de la faveur d'Allah, et de l'idée qu'Allah ne laissera point se perdre la récompense des croyants.

ٱلَّذِينَ ٱسْتَجَابُوا۟ لِلَّهِ وَٱلرَّسُولِ مِنۢ بَعْدِ مَآ
أَصَابَهُمُ ٱلْقَرْحُ ۚ لِلَّذِينَ أَحْسَنُوا۟ مِنْهُمْ وَٱتَّقَوْا۟
أَجْرٌ عَظِيمٌ ﴿١٧٢﴾

172 Ceux qui, après avoir essuyé un revers, répondirent à l'appel d'Allah et de Son Messager, à ceux d'entre eux qui auront fait le bien et auront fait montre de piété (est promise) une immense rétribution.

ٱلَّذِينَ قَالَ لَهُمُ ٱلنَّاسُ إِنَّ ٱلنَّاسَ قَدْ جَمَعُوا۟
لَكُمْ فَٱخْشَوْهُمْ فَزَادَهُمْ إِيمَٰنًا وَقَالُوا۟ حَسْبُنَا
ٱللَّهُ وَنِعْمَ ٱلْوَكِيلُ ﴿١٧٣﴾

173 Ce sont ceux à qui l'on disait : « Les gens ont rassemblé (leurs troupes) contre vous. Craignez-les. » Mais cela ne fit que raffermir leur foi, et ils dirent : « Allah Seul nous suffira, et c'est le meilleur Garant. »

[130] « Vivants et subsistants » : le deuxième adjectif implique que ces martyrs reçoivent, de la part d'Allah, leur subsistance dans l'au-delà : أحياء يرزقون.

www.noorinternational.net

فَٱنقَلَبُوا۟ بِنِعْمَةٍ مِّنَ ٱللَّهِ وَفَضْلٍ لَّمْ يَمْسَسْهُمْ
سُوٓءٌ وَٱتَّبَعُوا۟ رِضْوَٰنَ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ ذُو فَضْلٍ
عَظِيمٍ ﴿١٧٤﴾

Ils s'en revinrent alors bénis de la grâce et de la faveur d'Allah. Aucun mal ne les a
174 touchés, et ils ont cherché l'agrément d'Allah, car Allah est Plein de faveurs pour les croyants.

إِنَّمَا ذَٰلِكُمُ ٱلشَّيْطَٰنُ يُخَوِّفُ أَوْلِيَآءَهُۥ فَلَا
تَخَافُوهُمْ وَخَافُونِ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿١٧٥﴾

Ce n'est là que Satan qui cherche à vous effrayer (en s'aidant de) ses
175 suppôts. Ne les craignez donc pas et craignez-Moi, si vous êtes croyants.

وَلَا يَحْزُنكَ ٱلَّذِينَ يُسَٰرِعُونَ فِى ٱلْكُفْرِ ۚ إِنَّهُمْ
لَن يَضُرُّوا۟ ٱللَّهَ شَيْـًٔا ۗ يُرِيدُ ٱللَّهُ أَلَّا يَجْعَلَ لَهُمْ
حَظًّا فِى ٱلْءَاخِرَةِ ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿١٧٦﴾

Ceux qui se précipitent vers la mécréance ne doivent pas t'affliger. Ils ne nuiront en
176 rien à Allah. C'est Allah Qui veut les priver d'avoir une part dans l'autre monde. Ils seront voués à un terrible supplice.

إِنَّ ٱلَّذِينَ ٱشْتَرَوُا۟ ٱلْكُفْرَ بِٱلْإِيمَٰنِ لَن يَضُرُّوا۟
ٱللَّهَ شَيْـًٔا وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١٧٧﴾

Ceux qui ont acheté la mécréance au prix de la foi ne
177 nuiront en rien à Allah, et ils seront voués à un très douloureux supplice.

وَلَا يَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ أَنَّمَا نُمْلِى لَهُمْ خَيْرٌ
لِّأَنفُسِهِمْ ۚ إِنَّمَا نُمْلِى لَهُمْ لِيَزْدَادُوٓا۟ إِثْمًا ۚ وَلَهُمْ
عَذَابٌ مُّهِينٌ ﴿١٧٨﴾

Ceux qui ont mécru ne doivent pas penser que ce sursis que Nous leur accordons est pour leur bien.
178 Nous le leur accordons pour qu'ils ajoutent péchés à leurs péchés. Et il leur sera réservé un supplice humiliant.

www.noorinternational.net

مَّا كَانَ ٱللَّهُ لِيَذَرَ ٱلْمُؤْمِنِينَ عَلَىٰ مَآ أَنتُمْ عَلَيْهِ
حَتَّىٰ يَمِيزَ ٱلْخَبِيثَ مِنَ ٱلطَّيِّبِ ۗ وَمَا كَانَ ٱللَّهُ
لِيُطْلِعَكُمْ عَلَى ٱلْغَيْبِ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَجْتَبِى مِن
رُّسُلِهِۦ مَن يَشَآءُ ۖ فَـَٔامِنُوا۟ بِٱللَّهِ وَرُسُلِهِۦ ۚ وَإِن
تُؤْمِنُوا۟ وَتَتَّقُوا۟ فَلَكُمْ أَجْرٌ عَظِيمٌ ﴿١٧٩﴾

Allah ne laisserait pas les croyants en l'état où vous êtes, sauf le temps qu'il faut pour distinguer le mauvais du bon. Pas plus qu'Il ne saurait vous révéler
179 l'Inconnaissable (*ghayb*). Mais Allah choisit qui Il veut parmi Ses Messagers. Croyez donc en Allah et en Ses Messagers. Car si vous croyez et avez la piété, vous aurez une immense rétribution.

وَلَا يَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ يَبْخَلُونَ بِمَآ ءَاتَىٰهُمُ ٱللَّهُ
مِن فَضْلِهِۦ هُوَ خَيْرًا لَّهُم ۖ بَلْ هُوَ شَرٌّ لَّهُمْ ۖ
سَيُطَوَّقُونَ مَا بَخِلُوا۟ بِهِۦ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۗ وَلِلَّهِ
مِيرَٰثُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۗ وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ
خَبِيرٌ ﴿١٨٠﴾

Ceux qui sont avares des faveurs dont Allah les a comblés ne doivent pas croire que cela est pour leur bien, cela est plutôt pour leur malheur. Au Jour de la
180 Résurrection, ce qu'ils ont gardé avarement leur serrera le cou. C'est bien à Allah qu'est dû l'héritage des cieux et de la terre, et Allah est, de ce que vous faites, parfaitement Informé.

لَّقَدْ سَمِعَ ٱللَّهُ قَوْلَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ فَقِيرٌ
وَنَحْنُ أَغْنِيَآءُ ۘ سَنَكْتُبُ مَا قَالُوا۟ وَقَتْلَهُمُ
ٱلْأَنۢبِيَآءَ بِغَيْرِ حَقٍّ وَنَقُولُ ذُوقُوا۟ عَذَابَ
ٱلْحَرِيقِ ﴿١٨١﴾

Allah a certes entendu la parole de ceux qui ont dit : « Allah est pauvre et nous sommes riches. » Nous écrirons
181 leurs propos et (retiendrons) leurs meurtres injustes (perpétrés sur la personne) des Prophètes. Et Nous leur dirons : « Goûtez au supplice de la Fournaise ! »

ذَٰلِكَ بِمَا قَدَّمَتْ أَيْدِيكُمْ وَأَنَّ ٱللَّهَ لَيْسَ
بِظَلَّٰمٍ لِّلْعَبِيدِ ﴿١٨٢﴾

Cela, pour ce que vous avez commis
182 de vos propres mains. Car Allah n'est point injuste envers Ses serviteurs.

www.noorinternational.net

ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ عَهِدَ إِلَيْنَآ أَلَّا
نُؤْمِنَ لِرَسُولٍ حَتَّىٰ يَأْتِيَنَا بِقُرْبَانٍ تَأْكُلُهُ
ٱلنَّارُ ۗ قُلْ قَدْ جَآءَكُمْ رُسُلٌ مِّن قَبْلِى
بِٱلْبَيِّنَٰتِ وَبِٱلَّذِى قُلْتُمْ فَلِمَ قَتَلْتُمُوهُمْ إِن
كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿١٨٣﴾

(Allah a bien entendu aussi) ceux qui ont dit : « Allah nous a recommandé de ne croire en un messager que s'il nous apporte une offrande que le feu (du ciel) viendra
183 consumer. » Dis : « Des Messagers avant moi sont venus vous apporter les preuves évidentes et ce que vous avez demandé, pourquoi donc les avez-vous tués, si vous êtes vraiment de bonne foi ? »

فَإِن كَذَّبُوكَ فَقَدْ كُذِّبَ رُسُلٌ مِّن
قَبْلِكَ جَآءُو بِٱلْبَيِّنَٰتِ وَٱلزُّبُرِ وَٱلْكِتَٰبِ
ٱلْمُنِيرِ ﴿١٨٤﴾

S'ils te traitent de menteur, des Messagers ont été traités de
184 même ; ils étaient venus apporter les preuves évidentes, les Psaumes et le Livre Lumineux.

كُلُّ نَفْسٍ ذَآئِقَةُ ٱلْمَوْتِ ۗ وَإِنَّمَا تُوَفَّوْنَ
أُجُورَكُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۖ فَمَن زُحْزِحَ عَنِ
ٱلنَّارِ وَأُدْخِلَ ٱلْجَنَّةَ فَقَدْ فَازَ ۗ وَمَا
ٱلْحَيَوٰةُ ٱلدُّنْيَآ إِلَّا مَتَٰعُ ٱلْغُرُورِ ﴿١٨٥﴾

Toute âme goûtera la mort. Mais vous aurez votre rétribution en entier au Jour de la Résurrection.
185 Quiconque sera éloigné du Feu et introduit au Paradis aura réussi. Et la vie en ce bas monde n'est que jouissance fallacieuse.

۞ لَتُبْلَوُنَّ فِىٓ أَمْوَٰلِكُمْ
وَأَنفُسِكُمْ وَلَتَسْمَعُنَّ مِنَ ٱلَّذِينَ
أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ مِن قَبْلِكُمْ وَمِنَ
ٱلَّذِينَ أَشْرَكُوٓا۟ أَذًى كَثِيرًا ۚ وَإِن
تَصْبِرُوا۟ وَتَتَّقُوا۟ فَإِنَّ ذَٰلِكَ مِنْ عَزْمِ
ٱلْأُمُورِ ﴿١٨٦﴾

Vous serez sûrement éprouvés dans vos biens et dans vos personnes, et vous entendrez certes de la part de ceux qui ont
186 reçu le Livre avant vous, et de la part de ceux qui ont fait acte d'associâtrie, beaucoup de propos injurieux. Mais si vous prenez patience et avez la piété, voilà bien la meilleure résolution (à prendre).

www.noorinternational.net

وَإِذْ أَخَذَ ٱللَّهُ مِيثَٰقَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ لَتُبَيِّنُنَّهُۥ لِلنَّاسِ وَلَا تَكْتُمُونَهُۥ فَنَبَذُوهُ وَرَآءَ ظُهُورِهِمْ وَٱشْتَرَوْا۟ بِهِۦ ثَمَنًا قَلِيلًا ۖ فَبِئْسَ مَا يَشْتَرُونَ ﴿١٨٧﴾

187 Et (souviens-toi) quand Allah fit prendre sur ceux qui avaient reçu le Livre l'engagement que voici : « Exposez-le clairement aux hommes et ne le gardez point secret. » Or, ils l'ont jeté derrière leurs dos et l'ont vendu à vil prix. Quel misérable marché ils ont conclu !

لَا تَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ يَفْرَحُونَ بِمَآ أَتَوا۟ وَّيُحِبُّونَ أَن يُحْمَدُوا۟ بِمَا لَمْ يَفْعَلُوا۟ فَلَا تَحْسَبَنَّهُم بِمَفَازَةٍ مِّنَ ٱلْعَذَابِ ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١٨٨﴾

188 Ne compte pas ceux qui jubilent de ce qu'ils ont accompli (comme œuvres), ou qui aiment à être loués de ce qu'ils n'ont pas fait, ne les compte donc pas à l'abri du supplice, car ils auront un très douloureux[131] supplice.

وَلِلَّهِ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۗ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٨٩﴾

189 C'est à Allah qu'appartient la royauté des cieux et de la terre. Et Allah est de Toute chose Infiniment Capable.

إِنَّ فِى خَلْقِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَٱخْتِلَٰفِ ٱلَّيْلِ وَٱلنَّهَارِ لَءَايَٰتٍ لِّأُو۟لِى ٱلْأَلْبَٰبِ ﴿١٩٠﴾

190 Dans la création des cieux et de la terre, dans l'alternance de la nuit et du jour, il y a certes des signes pour les esprits sagaces,

ٱلَّذِينَ يَذْكُرُونَ ٱللَّهَ قِيَٰمًا وَقُعُودًا وَعَلَىٰ جُنُوبِهِمْ وَيَتَفَكَّرُونَ فِى خَلْقِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ رَبَّنَا مَا خَلَقْتَ هَٰذَا بَٰطِلًا سُبْحَٰنَكَ فَقِنَا عَذَابَ ٱلنَّارِ ﴿١٩١﴾

191 qui (sans cesse) invoquent Allah, qu'ils soient debout, assis ou couchés sur le côté, et qui méditent sur la création des cieux et de la terre : « Seigneur ! Tu n'as point créé tout cela en pure perte. Gloire Te soit rendue ! Préserve-nous donc du supplice du Feu !

[131] Nous traduisons **عذاب أليم** tantôt par « très douloureux supplice », tantôt par « terrible supplice ».

www.noorinternational.net

رَبَّنَآ إِنَّكَ مَن تُدْخِلِ ٱلنَّارَ فَقَدْ أَخْزَيْتَهُۥ ۖ وَمَا
لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ أَنصَارٍ ﴿١٩٢﴾

192 Seigneur ! Celui que Tu fais entrer dans le Feu, Tu l'as marqué d'infamie. Et aux injustes, personne ne porte secours.

رَّبَّنَآ إِنَّنَا سَمِعْنَا مُنَادِيًا يُنَادِى لِلْإِيمَٰنِ
أَنْ ءَامِنُوا۟ بِرَبِّكُمْ فَـَٔامَنَّا ۚ رَبَّنَا فَٱغْفِرْ لَنَا
ذُنُوبَنَا وَكَفِّرْ عَنَّا سَيِّـَٔاتِنَا وَتَوَفَّنَا مَعَ
ٱلْأَبْرَارِ ﴿١٩٣﴾

193 Seigneur ! Nous avons entendu quelqu'un appeler à la foi : "Croyez en votre Seigneur." Et nous avons cru. Seigneur ! Pardonne alors nos péchés, rachète nos méfaits et, quand nous serons morts, reçois-nous avec les vertueux.

رَبَّنَا وَءَاتِنَا مَا وَعَدتَّنَا عَلَىٰ رُسُلِكَ
وَلَا تُخْزِنَا يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۗ إِنَّكَ لَا تُخْلِفُ
ٱلْمِيعَادَ ﴿١٩٤﴾

194 Seigneur ! Accorde-nous ce que Tu nous as promis par le biais de Tes Messagers. Ne nous couvre pas d'opprobre au Jour de la Résurrection, car Tu ne manques jamais à Ta promesse ! »

فَٱسْتَجَابَ لَهُمْ رَبُّهُمْ أَنِّى لَآ أُضِيعُ
عَمَلَ عَٰمِلٍ مِّنكُم مِّن ذَكَرٍ أَوْ أُنثَىٰ ۖ
بَعْضُكُم مِّنۢ بَعْضٍ ۖ فَٱلَّذِينَ هَاجَرُوا۟
وَأُخْرِجُوا۟ مِن دِيَٰرِهِمْ وَأُوذُوا۟ فِى سَبِيلِى
وَقَٰتَلُوا۟ وَقُتِلُوا۟ لَأُكَفِّرَنَّ عَنْهُمْ سَيِّـَٔاتِهِمْ
وَلَأُدْخِلَنَّهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا
ٱلْأَنْهَٰرُ ثَوَابًا مِّنْ عِندِ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ عِندَهُۥ
حُسْنُ ٱلثَّوَابِ ﴿١٩٥﴾

195 Leur Seigneur leur a alors répondu (exauçant leur prière) : « Je ne laisserai se perdre le prix d'aucune œuvre que vous, hommes ou femmes, aurez accomplie, car vous êtes issus les uns des autres. Ceux qui ont émigré, qui ont été expulsés de leurs foyers et ont subi du tort pour Ma cause, qui ont combattu et ont été tués, Je rachèterai leurs méfaits et Je les ferai entrer dans des jardins sous lesquels coulent les rivières, en récompense de la part d'Allah ; et c'est Allah Qui détient les plus belles récompenses. »

www.noorinternational.net

لَا يَغُرَّنَّكَ تَقَلُّبُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ فِى ٱلْبِلَـٰدِ ﴿١٩٦﴾

196 Que les multiples activités de ceux qui ont mécru ne te leurrent point !

مَتَـٰعٌ قَلِيلٌ ثُمَّ مَأْوَىٰهُمْ جَهَنَّمُ ۚ وَبِئْسَ ٱلْمِهَادُ ﴿١٩٧﴾

197 Jouissance éphémère ! Puis leur abri sera la Géhenne. Quel misérable séjour !

لَـٰكِنِ ٱلَّذِينَ ٱتَّقَوْا۟ رَبَّهُمْ لَهُمْ جَنَّـٰتٌ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَـٰرُ خَـٰلِدِينَ فِيهَا نُزُلًا مِّنْ عِندِ ٱللَّهِ ۗ وَمَا عِندَ ٱللَّهِ خَيْرٌ لِّلْأَبْرَارِ ﴿١٩٨﴾

198 Mais ceux qui ont craint leur Seigneur auront des jardins sous lesquels coulent les rivières et où ils séjourneront à jamais, lieu amène où Allah les reçoit en hôtes. Car auprès d’Allah, se trouve le meilleur pour les vertueux.

وَإِنَّ مِنْ أَهْلِ ٱلْكِتَـٰبِ لَمَن يُؤْمِنُ بِٱللَّهِ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْكُمْ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْهِمْ خَـٰشِعِينَ لِلَّهِ لَا يَشْتَرُونَ بِـَٔايَـٰتِ ٱللَّهِ ثَمَنًا قَلِيلًا ۚ أُو۟لَـٰٓئِكَ لَهُمْ أَجْرُهُمْ عِندَ رَبِّهِمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ سَرِيعُ ٱلْحِسَابِ ﴿١٩٩﴾

199 Parmi les gens du Livre, il en est qui croient en Allah, en ce qui vous a été révélé et ce qui leur a été révélé. Ils se recueillent humblement devant Allah et ne vendent pas Ses versets à bas prix. Ceux-là auront leur rétribution auprès de leur Seigneur. Et Allah, certes, est prompt à dresser les comptes.

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱصْبِرُوا۟ وَصَابِرُوا۟ وَرَابِطُوا۟ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٢٠٠﴾

200 Ô vous qui avez cru ! Prenez patience, rivalisez d’endurance, contre l’ennemi luttez avec fermeté et constance, peut-être atteindrez-vous à la réussite.

www.noorinternational.net

Sourate 4

AN-NISÂ'
(LES FEMMES)

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ
Au nom d'Allah, le Tout Clément, le Tout Miséricordieux

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ٱتَّقُوا۟ رَبَّكُمُ ٱلَّذِى خَلَقَكُم مِّن نَّفْسٍ
وَٰحِدَةٍ وَخَلَقَ مِنْهَا زَوْجَهَا وَبَثَّ مِنْهُمَا رِجَالًا كَثِيرًا
وَنِسَآءً ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ٱلَّذِى تَسَآءَلُونَ بِهِۦ وَٱلْأَرْحَامَ ۚ إِنَّ
ٱللَّهَ كَانَ عَلَيْكُمْ رَقِيبًا ﴿١﴾

1 Ô hommes ! Craignez votre Seigneur Qui vous créa d'un seul être et Qui, de cet être, créa son épouse, puis des deux fit se répandre hommes et femmes en très grand nombre. Et craignez Allah au nom de Qui vous vous implorez mutuellement, et craignez de rompre les liens de parenté, car Allah est là, Qui vous surveille.

وَءَاتُوا۟ ٱلْيَتَٰمَىٰٓ أَمْوَٰلَهُمْ ۖ وَلَا تَتَبَدَّلُوا۟ ٱلْخَبِيثَ
بِٱلطَّيِّبِ ۖ وَلَا تَأْكُلُوٓا۟ أَمْوَٰلَهُمْ إِلَىٰٓ أَمْوَٰلِكُمْ ۚ إِنَّهُۥ
كَانَ حُوبًا كَبِيرًا ﴿٢﴾

2 Et restituez aux orphelins leurs biens. Ne substituez pas au bon (de leurs biens) le mauvais (des vôtres). Ne consommez pas leurs biens en les mélangeant aux vôtres, car c'est vraiment l'un des péchés les plus grands.

وَإِنْ خِفْتُمْ أَلَّا تُقْسِطُوا۟ فِى ٱلْيَتَٰمَىٰ فَٱنكِحُوا۟ مَا
طَابَ لَكُم مِّنَ ٱلنِّسَآءِ مَثْنَىٰ وَثُلَٰثَ وَرُبَٰعَ ۖ فَإِنْ
خِفْتُمْ أَلَّا تَعْدِلُوا۟ فَوَٰحِدَةً أَوْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَٰنُكُمْ ۚ ذَٰلِكَ
أَدْنَىٰٓ أَلَّا تَعُولُوا۟ ﴿٣﴾

3 Et si vous avez peur de ne pas être justes envers les orphelins,[132] épousez alors ce qu'il vous plaira comme femmes, au nombre de deux, trois ou quatre. Mais si vous avez peur encore de ne pas être justes, alors n'en prenez qu'une seule, ou alors des esclaves en votre possession. Cela vous rapprochera d'autant plus de l'équité.

[132] Entendons : lorsque vous avez l'intention d'épouser une femme orpheline.

www.noorinternational.net

4 Remettez aux épouses leur dot (*mahr*) de bon cœur. Et si, de leur plein gré, elles vous en cèdent une partie, vous pourrez en jouir comme il vous plaira et à votre guise.

وَءَاتُوا۟ ٱلنِّسَآءَ صَدُقَٰتِهِنَّ نِحْلَةً ۚ فَإِن طِبْنَ لَكُمْ عَن
شَىْءٍ مِّنْهُ نَفْسًا فَكُلُوهُ هَنِيٓـًٔا مَّرِيٓـًٔا ﴿٤﴾

5 Et ne cédez pas aux incapables[133] les biens qu'Allah vous a donnés comme moyen de subsistance. Prenez-en de quoi les nourrir et les vêtir et tenez-leur des propos convenables.

وَلَا تُؤْتُوا۟ ٱلسُّفَهَآءَ أَمْوَٰلَكُمُ ٱلَّتِى جَعَلَ ٱللَّهُ لَكُمْ
قِيَٰمًا وَٱرْزُقُوهُمْ فِيهَا وَٱكْسُوهُمْ وَقُولُوا۟ لَهُمْ قَوْلًا
مَّعْرُوفًا ﴿٥﴾

6 Et mettez à l'épreuve les orphelins (pour vous assurer de leur maturité) jusqu'à ce qu'ils soient en âge de se marier. Alors, s'ils font preuve de maturité, vous leur remettrez leurs biens. Ne profitez-en pas en les dilapidant avec empressement avant que (les orphelins) ne grandissent.[134] Que celui qui est riche s'abstienne donc d'en profiter ; et que celui qui est pauvre en prenne avec modération. Et quand vous leur remettez leurs biens, faites-le devant témoins. Et Allah suffit pour tenir les comptes.

وَٱبْتَلُوا۟ ٱلْيَتَٰمَىٰ حَتَّىٰٓ إِذَا بَلَغُوا۟ ٱلنِّكَاحَ فَإِنْ
ءَانَسْتُم مِّنْهُمْ رُشْدًا فَٱدْفَعُوٓا۟ إِلَيْهِمْ أَمْوَٰلَهُمْ ۖ
وَلَا تَأْكُلُوهَآ إِسْرَافًا وَبِدَارًا أَن يَكْبَرُوا۟ ۚ
وَمَن كَانَ غَنِيًّا فَلْيَسْتَعْفِفْ ۖ وَمَن كَانَ
فَقِيرًا فَلْيَأْكُلْ بِٱلْمَعْرُوفِ ۚ فَإِذَا دَفَعْتُمْ
إِلَيْهِمْ أَمْوَٰلَهُمْ فَأَشْهِدُوا۟ عَلَيْهِمْ ۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ
حَسِيبًا ﴿٦﴾

[133] C'est-à-dire ceux qui font preuve d'une quelconque incapacité à gérer ce genre de responsabilité. Il peut donc s'agir des débiles mentaux, des ignares, des personnes légères et irresponsables, des mineurs, etc.

[134] Certains, en effet, s'empressent de dilapider les biens des orphelins avant que ces derniers n'atteignent l'âge de maturité

www.noorinternational.net

لِّلرِّجَالِ نَصِيبٌ مِّمَّا تَرَكَ ٱلْوَٰلِدَانِ وَٱلْأَقْرَبُونَ
وَلِلنِّسَآءِ نَصِيبٌ مِّمَّا تَرَكَ ٱلْوَٰلِدَانِ
وَٱلْأَقْرَبُونَ مِمَّا قَلَّ مِنْهُ أَوْ كَثُرَ ۚ نَصِيبًا
مَّفْرُوضًا ﴿٧﴾

7 Aux (héritiers) mâles revient une part de ce qu'auront laissé les deux parents et les proches ; et aux femmes, de même, revient une part de ce qu'auront laissé les deux parents et les proches : que la quantité soit petite ou grande, une part déterminée.

وَإِذَا حَضَرَ ٱلْقِسْمَةَ أُو۟لُوا۟ ٱلْقُرْبَىٰ وَٱلْيَتَٰمَىٰ
وَٱلْمَسَٰكِينُ فَٱرْزُقُوهُم مِّنْهُ وَقُولُوا۟ لَهُمْ
قَوْلًا مَّعْرُوفًا ﴿٨﴾

8 Et lorsque les proches parents (parmi les non héritiers), les orphelins et les pauvres sont présents au partage, donnez-en leur et tenez-leur des propos convenables.

وَلْيَخْشَ ٱلَّذِينَ لَوْ تَرَكُوا۟ مِنْ خَلْفِهِمْ ذُرِّيَّةً
ضِعَٰفًا خَافُوا۟ عَلَيْهِمْ فَلْيَتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَلْيَقُولُوا۟
قَوْلًا سَدِيدًا ﴿٩﴾

9 Ceux qui seraient inquiets de laisser, après leur mort, une descendance en bas âge, doivent craindre (la même chose pour les orphelins à leur charge). Qu'ils redoutent donc Allah et qu'ils disent donc une parole judicieuse.

إِنَّ ٱلَّذِينَ يَأْكُلُونَ أَمْوَٰلَ ٱلْيَتَٰمَىٰ
ظُلْمًا إِنَّمَا يَأْكُلُونَ فِى بُطُونِهِمْ نَارًا ۖ
وَسَيَصْلَوْنَ سَعِيرًا ﴿١٠﴾

10 Ceux qui consomment (mangent) indûment les biens des orphelins, ingèrent en vérité du feu jusque dans leurs entrailles. Ils seront livrés à la Fournaise incandescente.

www.noorinternational.net

يُوصِيكُمُ ٱللَّهُ فِيٓ أَوۡلَٰدِكُمۡۖ لِلذَّكَرِ مِثۡلُ
حَظِّ ٱلۡأُنثَيَيۡنِۚ فَإِن كُنَّ نِسَآءٗ فَوۡقَ
ٱثۡنَتَيۡنِ فَلَهُنَّ ثُلُثَا مَا تَرَكَۖ وَإِن كَانَتۡ
وَٰحِدَةٗ فَلَهَا ٱلنِّصۡفُۚ وَلِأَبَوَيۡهِ لِكُلِّ
وَٰحِدٖ مِّنۡهُمَا ٱلسُّدُسُ مِمَّا تَرَكَ إِن كَانَ
لَهُۥ وَلَدٞۚ فَإِن لَّمۡ يَكُن لَّهُۥ وَلَدٞ وَوَرِثَهُۥٓ
أَبَوَاهُ فَلِأُمِّهِ ٱلثُّلُثُۚ فَإِن كَانَ لَهُۥٓ إِخۡوَةٞ
فَلِأُمِّهِ ٱلسُّدُسُۚ مِنۢ بَعۡدِ وَصِيَّةٖ
يُوصِي بِهَآ أَوۡ دَيۡنٍۗ ءَابَآؤُكُمۡ وَأَبۡنَآؤُكُمۡ
لَا تَدۡرُونَ أَيُّهُمۡ أَقۡرَبُ لَكُمۡ نَفۡعٗاۚ
فَرِيضَةٗ مِّنَ ٱللَّهِۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلِيمًا
حَكِيمٗا ﴿١١﴾

Allah vous prescrit ceci, à propos de vos enfants : au garçon, une part égale à celle de deux filles. S'il n'y a que des filles et qu'elles soient deux ou plus, il leur reviendra les deux tiers de ce qu'a laissé le défunt. S'il n'y en a qu'une, elle aura droit à la moitié. Le père et la mère du défunt, quant à eux, auront chacun le sixième de ce qu'il laisse, s'il a une
11 progéniture. S'il n'en a pas une et que ses deux parents soient ses héritiers, sa mère aura le tiers. S'il a des frères (ou des sœurs), sa mère aura le sixième, après qu'auront été exécutées les recommandations de legs et réglées les dettes. De vos parents ou de vos enfants, vous ne savez pas qui vous est plus bénéfique. C'est une prescription décrétée par Allah, et Allah est Omniscient et Sage.

۞ وَلَكُمۡ نِصۡفُ مَا تَرَكَ أَزۡوَٰجُكُمۡ
إِن لَّمۡ يَكُن لَّهُنَّ وَلَدٞۚ فَإِن كَانَ لَهُنَّ وَلَدٞ
فَلَكُمُ ٱلرُّبُعُ مِمَّا تَرَكۡنَ مِنۢ بَعۡدِ
وَصِيَّةٖ يُوصِينَ بِهَآ أَوۡ دَيۡنٖۚ وَلَهُنَّ
ٱلرُّبُعُ مِمَّا تَرَكۡتُمۡ إِن لَّمۡ يَكُن لَّكُمۡ وَلَدٞۚ
فَإِن كَانَ لَكُمۡ وَلَدٞ فَلَهُنَّ ٱلثُّمُنُ مِمَّا
تَرَكۡتُم مِّنۢ بَعۡدِ وَصِيَّةٖ تُوصُونَ بِهَآ

Et il vous revient la moitié de ce qu'ont laissé vos épouses, si elles n'ont pas d'enfants. Si elles en ont, il vous reviendra le quart de ce qu'elles auront laissé, après qu'auront été exécutées les recommandations de
12 legs et réglées les dettes. Et il leur revient (à vos épouses) le quart de ce que vous avez laissé, si vous n'avez pas d'enfants. Si vous en avez, il leur reviendra le huitième de ce que vous aurez laissé, après qu'auront été exécutées les recommandations de legs et réglées les dettes. Et si un

www.noorinternational.net

أَوْ دَيْنٍ ۗ وَإِن كَانَ رَجُلٌ يُورَثُ كَلَٰلَةً أَوِ
ٱمْرَأَةٌ وَلَهُۥٓ أَخٌ أَوْ أُخْتٌ فَلِكُلِّ وَٰحِدٍ مِّنْهُمَا
ٱلسُّدُسُ ۚ فَإِن كَانُوٓا۟ أَكْثَرَ مِن ذَٰلِكَ
فَهُمْ شُرَكَآءُ فِى ٱلثُّلُثِ ۚ مِنۢ بَعْدِ وَصِيَّةٍ
يُوصَىٰ بِهَآ أَوْ دَيْنٍ غَيْرَ مُضَآرٍّ ۚ وَصِيَّةً مِّنَ
ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَلِيمٌ ﴿١٢﴾

homme ou une femme laissent un héritage sans avoir d'héritiers directs, et qu'ils aient un frère ou une sœur, alors, à chacun de ces derniers il revient le sixième. S'ils sont plus nombreux, ils se partageront le tiers, après qu'auront été exécutées les recommandations de legs et réglées les dettes, et à condition que le legs ne porte préjudice à personne. Tel est l'ordre d'Allah, et Allah est Omniscient et Longanime.

تِلْكَ حُدُودُ ٱللَّهِ ۚ وَمَن يُطِعِ ٱللَّهَ
وَرَسُولَهُۥ يُدْخِلْهُ جَنَّٰتٍ تَجْرِى
مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا ۚ
وَذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿١٣﴾

13 Voilà les limites (les lois : *hudûd*) d'Allah. Ceux qui obéissent à Allah et à Son Messager, Il les fera accéder à des jardins sous lesquels coulent les rivières, et où ils séjourneront pour l'éternité. La voilà la réussite suprême !

وَمَن يَعْصِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَيَتَعَدَّ
حُدُودَهُۥ يُدْخِلْهُ نَارًا خَٰلِدًا فِيهَا وَلَهُۥ
عَذَابٌ مُّهِينٌ ﴿١٤﴾

14 Et quiconque désobéit à Allah et à Son Messager et outrepasse Ses limites (lois : *hudûd*) sera livré au Feu, où il séjournera pour l'éternité. Et il lui sera réservé un supplice humiliant.

وَٱلَّٰتِى يَأْتِينَ ٱلْفَٰحِشَةَ مِن
نِّسَآئِكُمْ فَٱسْتَشْهِدُوا۟ عَلَيْهِنَّ أَرْبَعَةً
مِّنكُمْ ۖ فَإِن شَهِدُوا۟ فَأَمْسِكُوهُنَّ فِى
ٱلْبُيُوتِ حَتَّىٰ يَتَوَفَّىٰهُنَّ ٱلْمَوْتُ أَوْ يَجْعَلَ
ٱللَّهُ لَهُنَّ سَبِيلًا ﴿١٥﴾

15 Quant à celles de vos femmes qui s'adonnent à la fornication, appelez quatre d'entre vous à témoigner contre elles. S'ils témoignent (contre elles), retenez ces femmes dans les maisons jusqu'à ce que la mort les prenne, ou qu'Allah décrète pour elles une autre issue possible.

www.noorinternational.net

وَٱلَّذَانِ يَأۡتِيَٰنِهَا مِنكُمۡ فَـَٔاذُوهُمَاۖ فَإِن تَابَا وَأَصۡلَحَا فَأَعۡرِضُواْ عَنۡهُمَآۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ تَوَّابٗا رَّحِيمًا ١٦

16 Si deux personnes d'entre vous la commettent (la fornication), il faudra sévir contre elles. Mais si elles se repentent et font amende honorable, vous ne devez plus les importuner. Allah est Tout Absoluteur et Tout Miséricordieux.

إِنَّمَا ٱلتَّوۡبَةُ عَلَى ٱللَّهِ لِلَّذِينَ يَعۡمَلُونَ ٱلسُّوٓءَ بِجَهَٰلَةٖ ثُمَّ يَتُوبُونَ مِن قَرِيبٖ فَأُوْلَٰٓئِكَ يَتُوبُ ٱللَّهُ عَلَيۡهِمۡۗ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمٗا ١٧

17 Allah n'accepte le repentir que de ceux qui font le mal par ignorance puis se repentent rapidement.[135] C'est de ceux-là qu'Allah agrée le repentir. Et Allah est Omniscient et Sage.

وَلَيۡسَتِ ٱلتَّوۡبَةُ لِلَّذِينَ يَعۡمَلُونَ ٱلسَّيِّـَٔاتِ حَتَّىٰٓ إِذَا حَضَرَ أَحَدَهُمُ ٱلۡمَوۡتُ قَالَ إِنِّي تُبۡتُ ٱلۡـَٰٔنَ وَلَا ٱلَّذِينَ يَمُوتُونَ وَهُمۡ كُفَّارٌۚ أُوْلَٰٓئِكَ أَعۡتَدۡنَا لَهُمۡ عَذَابًا أَلِيمًا ١٨

18 Et le repentir n'est pas accepté de ceux qui font le mal jusqu'à ce que la mort surprenne l'un d'eux et qui alors dit : « Maintenant je me repens. » Pas plus qu'il n'est accepté de ceux qui meurent en mécréants. Et pour ceux-là Nous avons préparé un supplice très douloureux.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا يَحِلُّ لَكُمۡ أَن تَرِثُواْ ٱلنِّسَآءَ كَرۡهٗاۖ وَلَا تَعۡضُلُوهُنَّ لِتَذۡهَبُواْ بِبَعۡضِ مَآ ءَاتَيۡتُمُوهُنَّ إِلَّآ أَن يَأۡتِينَ بِفَٰحِشَةٖ مُّبَيِّنَةٖۚ وَعَاشِرُوهُنَّ بِٱلۡمَعۡرُوفِۚ فَإِن كَرِهۡتُمُوهُنَّ فَعَسَىٰٓ أَن تَكۡرَهُواْ شَيۡـٔٗا وَيَجۡعَلَ ٱللَّهُ فِيهِ خَيۡرٗا كَثِيرٗا ١٩

19 Ô vous qui avez cru ! Il ne vous est pas permis d'acquérir par héritage les femmes (de vos proches parents) malgré elles. Et n'empêchez pas (les épouses dont vous venez de divorcer) de se remarier, par convoitise de quelque bien que vous leur aviez offert, à moins qu'elles ne fassent preuve d'immoralité avérée. Cohabitez convenablement avec elles. Et si vous les détestez, sachez que l'on peut parfois détester des choses où Allah a pourtant mis un bien abondant.

[135] Avant que la mort ne les rattrape.

www.noorinternational.net

وَإِنْ أَرَدتُّمُ ٱسْتِبْدَالَ زَوْجٍ مَّكَانَ
زَوْجٍ وَءَاتَيْتُمْ إِحْدَىٰهُنَّ قِنطَارًا فَلَا
تَأْخُذُوا۟ مِنْهُ شَيْـًٔا ۚ أَتَأْخُذُونَهُۥ بُهْتَٰنًا
وَإِثْمًا مُّبِينًا ﴿٢٠﴾

20 Si vous voulez remplacer une épouse par une autre, et que vous ayez déjà donné un *qintâr*[136] à l'une d'elles (la première), n'en reprenez rien. Le reprendriez-vous indûment et en péchant si manifestement ?

وَكَيْفَ تَأْخُذُونَهُۥ وَقَدْ أَفْضَىٰ بَعْضُكُمْ
إِلَىٰ بَعْضٍ وَأَخَذْنَ مِنكُم مِّيثَٰقًا
غَلِيظًا ﴿٢١﴾

21 Et comment le reprendriez-vous quand vous vous êtes si intimement liés l'un à l'autre et qu'elles ont pris sur vous un engagement capital ?

وَلَا تَنكِحُوا۟ مَا نَكَحَ ءَابَآؤُكُم مِّنَ
ٱلنِّسَآءِ إِلَّا مَا قَدْ سَلَفَ ۚ إِنَّهُۥ كَانَ
فَٰحِشَةً وَمَقْتًا وَسَآءَ سَبِيلًا ﴿٢٢﴾

22 N'épousez pas les femmes qu'ont déjà épousées vos pères, sauf si cela a eu lieu dans le passé. Pareille conduite est une perversion, une abjection et quelle pratique exécrable !

حُرِّمَتْ عَلَيْكُمْ أُمَّهَٰتُكُمْ
وَبَنَاتُكُمْ وَأَخَوَٰتُكُمْ وَعَمَّٰتُكُمْ
وَخَٰلَٰتُكُمْ وَبَنَاتُ ٱلْأَخِ وَبَنَاتُ ٱلْأُخْتِ
وَأُمَّهَٰتُكُمُ ٱلَّٰتِىٓ أَرْضَعْنَكُمْ
وَأَخَوَٰتُكُم مِّنَ ٱلرَّضَٰعَةِ وَأُمَّهَٰتُ
نِسَآئِكُمْ وَرَبَٰٓئِبُكُمُ ٱلَّٰتِى فِى
حُجُورِكُم مِّن نِّسَآئِكُمُ ٱلَّٰتِى

23 Vous sont défendues vos mères, vos filles, vos sœurs, vos tantes paternelles et vos tantes maternelles, les filles de vos frères et les filles de vos sœurs, ainsi que les mères qui vous ont allaités, vos sœurs de lait, les mères de vos femmes, vos belles-filles élevées dans votre giron et qui sont nées de vos femmes avec qui vous avez consommé le mariage. Mais si le mariage n'a pas été consommé avec elles, vous

[136] Ce quantifiant arabe, qui rappelle le mot français « quintal », signifie « mille pièces d'or ».

www.noorinternational.net

دَخَلْتُم بِهِنَّ فَإِن لَّمْ تَكُونُوا۟ دَخَلْتُم
بِهِنَّ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ وَحَلَٰٓئِلُ
أَبْنَآئِكُمُ ٱلَّذِينَ مِنْ أَصْلَٰبِكُمْ وَأَن
تَجْمَعُوا۟ بَيْنَ ٱلْأُخْتَيْنِ إِلَّا مَا قَدْ
سَلَفَ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿٢٣﴾

n'aurez pas péché (en les épousant). (Vous sont également défendues) les femmes de vos fils issus de vos reins ; et (il vous est défendu) d'avoir deux sœurs (comme épouses en même temps), sauf si cela a eu lieu dans le passé. Allah est Absoluteur et Tout Miséricordieux.

وَٱلْمُحْصَنَٰتُ مِنَ ٱلنِّسَآءِ إِلَّا مَا
مَلَكَتْ أَيْمَٰنُكُمْ ۖ كِتَٰبَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ ۚ
وَأُحِلَّ لَكُم مَّا وَرَآءَ ذَٰلِكُمْ أَن تَبْتَغُوا۟
بِأَمْوَٰلِكُم مُّحْصِنِينَ غَيْرَ مُسَٰفِحِينَ ۚ
فَمَا ٱسْتَمْتَعْتُم بِهِۦ مِنْهُنَّ فَـَٔاتُوهُنَّ
أُجُورَهُنَّ فَرِيضَةً ۚ وَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ
فِيمَا تَرَٰضَيْتُم بِهِۦ مِنۢ بَعْدِ ٱلْفَرِيضَةِ ۚ
إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴿٢٤﴾

(Il vous est également défendu d'épouser) les femmes déjà mariées, sauf si elles sont vos captives de guerre.[137] Tel est l'ordre qu'Allah a décrété pour vous. En dehors des interdictions que voilà, il vous est licite, disposant de biens et de moyens, de rechercher (des épouses) pour vous unir à elles d'une façon légitime et non en concubins. À celles dont vous jouissez (dans la consommation du mariage), vous verserez une dot (*mahr*) obligatoire. Et il n'y aura pas de grief à vous faire si, d'un commun accord, vous vous entendez plus tard sur (une éventuelle révision de) la dot. Allah est, certes, Omniscient et Sage.

24

[137] Il est licite de les épouser même si, avant l'état de guerre, elles étaient mariées. Cependant, il n'est permis de consommer avec elles le mariage qu'après le retour de leur cycle menstruel. Et si elles n'ont pas eu leurs règles, ce qui veut dire qu'elles sont enceintes, le mariage n'est consommé qu'après l'accouchement.